

Marseille, le 17 JUL. 2023

Madame Christine MEAD
Attac
Comité Local Marseille-Martigues-La Ciotat
29, boulevard Longchamp
13001 MARSEILLE

Dossier suivi par : Vincent WALLAERT
DGD Développement Economique, Innovation,
Attractivité et Relations Internationales
Direction Attractivité Territoriale, Relations Européennes et Internationales
Service des Financements Européens
Adresse mail : vincent.wallaert@ampmetropole.fr
T : 04 95 50 82

Nos réf : DATTEI-S6030000/2023-06-58643

Objet : Projet d'accord de libre-échange entre l'Union européenne et l'espace Mercosur

Madame,

J'ai bien pris connaissance de votre courrier du 23 mai 2023 m'alertant au sujet du projet d'accord de libre-échange entre l'Union Européenne et l'espace Mercosur.

J'entends les inquiétudes que vous y exprimez, avec d'autant plus d'attention que notre territoire provençal et méditerranéen se trouve fortement impacté par les changements climatiques ; je suis également particulièrement sensible aux questions de cohésion sociale et territoriale que vous soulevez.

Pour autant, nous avons aujourd'hui toutes les raisons de penser que l'accord de libre-échange avec le Mercosur, encore en cours de négociation, propose un cadre équitable et équilibré et qu'il offrira des perspectives aux deux parties dans le respect des normes environnementales, sociales et sanitaires européennes et donc françaises.

La Commission Européenne et le gouvernement français ont ainsi fait valoir, dans ce cadre, les exigences qui s'attachent à tous les accords de libre-échange que l'Union Européenne a vocation à adopter avec d'autres partenaires.

Ces exigences sont de plusieurs ordres : tout d'abord le respect des règlements qui s'appliquent à la déforestation, point particulièrement saillant dans notre engagement en matière de biodiversité ; le respect de l'Accord de Paris sur le climat et enfin, le respect en droit et en fait des normes sanitaires et environnementales de l'Union Européenne, pour tout ce qui concerne les produits agroalimentaires importés.

Les traités internationaux, notamment dans le domaine commercial, sont une composante essentielle dans la mobilisation planétaire pour la transition climatique. Celle-ci se joue cependant à tous les niveaux, international, national et territorial.

C'est pourquoi, en tant que Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, j'ai décidé de prendre ma part dans la réponse à ces défis.

Depuis le début de mon mandat, il y a 3 ans, la Métropole Aix-Marseille-Provence a ainsi déjà pris un certain nombre d'initiatives significatives en vue d'accroître la résilience de notre territoire et d'y atténuer l'impact environnemental des activités humaines.

Tout d'abord, le Plan Climat-Air-Energie Métropolitain, adopté à l'unanimité du Conseil Métropolitain le 16 décembre 2021, porte l'ambition de réduire, à l'horizon 2050, la consommation d'énergie de tous les secteurs d'activité du territoire, de couvrir tous les besoins énergétiques par des énergies renouvelables, de diminuer la pollution atmosphérique et sonore et d'adapter le territoire aux impacts du changement climatique. Ces objectifs se déclinent en 100 grandes actions telle que la décarbonation complète de la flotte de véhicules, notamment de transport en commun, de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Le projet ZIBAC-SYRIUS engagé plus récemment a quant à lui vocation à accompagner les industriels de notre territoire et notamment ceux situés autour de l'étang de Berre dans un ambitieux processus de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre.

Pleinement consciente de la nécessité d'améliorer la résilience de notre territoire, j'ai également porté l'élaboration d'un Plan Alimentaire Territorial métropolitain (PAT). Ce Plan, labellisé dès 2020 par l'Etat, vise à répondre au besoin élémentaire du « bien manger » et de la souveraineté alimentaire, à la fois économiques, sanitaires, environnementaux et ce, dans un contexte mondial de crise énergétique et alimentaire.

Le PAT participe au maintien des terres cultivables sur le territoire de la Métropole ; leur mise en culture représente une condition essentielle pour que les habitants puissent consommer des produits locaux et de qualité. Parmi les 25 actions de la feuille de route ainsi adoptée, plusieurs visent à soutenir la production agricole et les filières locales mais aussi à préserver et à mettre en valeur les terres agricoles.

Dans cette perspective, le Plan d'action d'Agriculture Urbaine prévoit 30 actions phares telles que l'amélioration des tarifs et des conditions d'accès à l'eau agricole et le développement de 100 projets privés et publics d'agriculture urbaine recensés sur Marseille.

Cet engagement et cette volonté de rassembler pour faire face aux défis globaux du 21^{ème} siècle ont d'ailleurs été reconnus par la Commission européenne. Le 7 décembre 2022, celle-ci a décerné à la Métropole le prix de Capitale Européenne de l'Innovation. Ce prix iCapital, décerné tous les ans par l'Europe à une autorité urbaine pour son soutien remarquable à l'innovation au service du bien-être de ses habitants, récompense ainsi la dynamique exceptionnelle, orchestrée par la Métropole Aix-Marseille-Provence, de transition vers un territoire plus durable.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de mes salutations distinguées.

Martine VASSAL

